

TDE - CHARTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'équipe d'organisation du Trophée des Entreprises ainsi que l'ensemble des participants, supporters et des bénévoles s'engagent via cette charte à œuvrer pour le respect de l'environnement.

Les différentes mesures prises dans cette charte s'inscrivent également dans un processus de sensibilisation au développement durable, pour un événement sportif qui se veut éco-responsable.

▶ ARTICLE 1 – UNE ORGANISATION ÉCO-RESPONSABLE



- Mesure 1 – Balisage du parcours avec de la bombe à craie = absence de pollution des sols.
- Mesure 2 – Limitation de la production de déchets :
 - ❑ Installation de rampes à eau = moins de bouteilles plastique.
 - ❑ Choix du ravitaillement = génère peu d'emballage (fruits et packaging en gros).
 - ❑ EcoCup offerte à tous les participants.
 - ❑ Réutilisation des supports et de la signalétique 2018 pour les éditions futures.
- Mesure 3 – Un événement sportif organisé sur un site labellisé *Natura 2000* et des épreuves se déroulant dans un cadre naturel et conçues de sorte à respecter l'environnement.
- Mesure 4 – Recours à de la vaisselle jetable en carton recyclé et à des couverts en bois.
- Mesure 5 – T-shirt technique offert à tous les participants = choix qualitatif pour une utilisation durable.
- Mesure 6 – Limitation de la consommation d'énergie = mise en place de toilettes sèches => émission de compost.
- Mesure 7 – 2^e vie pour les excédents de T-shirts = don à des associations caritatives (envoi au Bénin).

▶ ARTICLE 2 – UNE COMMUNICATION MAÎTRISÉE

- Mesure 1 – Dématérialisation des inscriptions.
- Mesure 2 – Réduction de la communication « papiers »
 - ❑ Impression restreinte de flyers => favorise l'envoi dématérialisé.
 - ❑ Canal de communication privilégié : site internet et réseaux sociaux.
 - ❑ Une campagne d'affichage ciblée plutôt qu'une utilisation excessive de supports.
- Mesure 3 – Diffusion informatique de la présente charte « Développement durable du TDE ».
- Mesure 4 – Mise en place le jour de l'évènement d'un panneau symbolisant notre engagement => partenaires, bénévoles, supporters seront invités à signer le panneau pour témoigner de leur adhésion.
- Mesure 5 – Recyclage des excédents de flyers => création de bloc-notes.



▶ ARTICLE 3 – LIMITATION DE L'IMPACT CLIMATIQUE



- Mesure 1 – Incitation au covoiturage pour les équipes participantes, les bénévoles et les supporters.
- Mesure 2 – Présence d'un stand Vélostation avec la mise à disposition de vélos traditionnels et électriques pour les déplacements de supporters sur l'ensemble du parcours.
- Mesure 3 – Utilisation de véhicules électriques pour le transport des invités et des supporters au cœur du raid le jour de l'évènement. Utilisation de scooters électriques pour la couverture vidéo en direct de la course.
- Mesure 4 – La proximité géographique comme critère de choix de nos prestataires => diminution de l'empreinte carbone.

▶ ARTICLE 4 – PROPRETÉ & RESPECT DU SITE



Mesure 1 – Éviter la dégradation du site de l'événement avec la présence de collecteurs de tri sélectif.

Mesure 2 – « Débalisage » rigoureux des bénévoles en fin d'événement et ramassage des déchets éventuellement présents sur le parcours.



Mesure 3 – Présence d'une « green team » ayant pour mission de contribuer à la propreté du site et des parcours après l'événement et au moment de la restauration des participants. Cette équipe participe également à la sensibilisation au tri sélectif et présente les différents enjeux liés au développement durable.

▶ ARTICLE 5 – COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

- Mesure 1 – Valoriser l'action des bénévoles en leur offrant une dotation, un repas et une soirée d'après-événement.
- Mesure 2 – Un événement inter-entreprises qui respecte l'éthique et les valeurs du sport.
- Mesure 3 – Permettre les échanges entre tous les acteurs de la manifestation (bénévoles, participants, partenaires et membres de l'organisation).
- Mesure 4 – Favoriser l'accès à l'événement aux entreprises du territoire et valoriser les partenariats locaux.

